

UN GRAND DANGER...

Si le camarade Guernier, de Reims, maintient sa résolution de demander au Congrès d'Amiens la suppression de la *Fédération des Bourses*, je me permets de lui dire qu'au cas impossible où cette suppression serait décidée, surgirait aussitôt un danger bien plus grave que celui illusoire de la politique dans les Syndicats.

D'abord la *Fédération des Bourses*, ça n'existe plus. Cette expression archaïque rappelle une époque éloignée où il existait, en effet, sous ce titre, une organisation centrale, en face d'une autre organisation centrale. Mais j'ai eu l'occasion trop souvent de rappeler les nombreux dangers de ce dualisme: pour que chacun me comprenne aujourd'hui, le grand progrès qui fut accompli lorsque je parvins à faire fondre ces deux organisations dualistes dans une grande organisation, la centrale, qui porte aujourd'hui, avec raison, le titre de *Confédération Générale du Travail*. La *Fédération des Bourses* n'existe donc plus, et je me demande parfois pourquoi certains camarades s'obstinent encore à dire quand même: la *Fédération des Bourses*.

La *Fédération des Bourses* est devenue, dans l'*Unité ouvrière*, la *Section de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies*. Si dans ce trop long titre, le mot «*Fédération*» fut maintenu, tout le monde se rappelle par quel ingénieux subterfuge cela fut décidé. A ce moment, tout le monde, et principalement les intéressés, quoique parmi eux il y eût de farouches adversaires des subventions, avaient les yeux tournés vers les 10.000 francs de subvention que l'État accordait à l'ancienne *Fédération des Bourses du Travail* pour son *Office de statistique et de placement*. Craignant que, fondue dans la *Confédération*, l'État lui supprimât sa subvention, on trouva l'habile combinaison du long titre ci-dessus.

Mais l'usage, bien plus fort que tout, parce qu'il corrige ce que les lois, les règlements ou les statuts peuvent avoir de défectueux, de la *Section de la Fédération des Bourses du Travail*... etc..., en a fait tout simplement la *Section confédérale des Bourses*, et même mieux: la *Section des Bourses*. L'ancienne *Fédération des Bourses* n'est donc plus aujourd'hui que la *Section des Bourses*, au même titre que l'ancienne *Confédération* n'est plus aujourd'hui que la *Section des Fédérations*, et, à ce titre, elle fait partie intégrante, inséparable de la *Confédération Générale du Travail*.

Détacher la *Section des Bourses* de la *Confédération Générale du Travail*, serait amputer celle-ci d'une jambe et replacer les choses dans leur ancien état. Or, l'ancien état a été jugé si contraire aux besoins nouveaux du syndicalisme qu'il a été supprimé solennellement par deux Congrès, à Alger et à Montpellier, à l'unanimité moins une voix, celle précisément des Maçons-tailleurs de pierre de Reims!...

Ce qu'il faut remarquer, c'est que, dans sa proposition, Guernier ne donne aucune raison précise de cette nécessité de supprimer la *Section des Bourses*. C'est un simple désir qu'il exprime, et ce désir est tellement voilé qu'on n'arrive pas à en percevoir le mobile.

Désir pour désir, il pourrait se trouver tout aussi bien des camarades qui désirassent que la *Confédération* fût amputée de la *Section des Fédérations* plutôt que celle des Bourses. Vous voyez d'ici le beau gâchis que cela créerait. Immédiatement ressusciteraient les vieilles querelles - aujourd'hui heureusement éteintes - de la prédominance des unes sur les autres, alors que l'accord s'est définitivement fait sur la reconnaissance d'une égale utilité des unes et des autres.

Pourquoi donc, encore une fois, cette proposition? Guernier voudrait-il sauver les *Bourses du Travail* du «*danger révolutionnaire*» de la *Confédération*. Si tel était son but, ce serait une raison de plus pour laisser les Bourses dans la *Confédération*. D'abord, rien n'est moins vrai que de croire les Bourses moins révolutionnaires que les Fédérations, puisque les mêmes éléments constituent les unes et les autres. Puis, si les unes et les autres ont des qualités et des défauts particuliers, au contact permanent qui se produit entre elles dans la *Confédération*, elles se corrigeront ou se perfectionneront réciproquement.

Guernier voudrait-il dégager les Bourses de la Confédération dans l'espoir de réaliser avec elles, quand elles seraient dehors, certains projets qui ne peuvent pas se réaliser sans ou avec la Confédération?

Si c'était cela, quelle que fût la nature de ces projets, il faudrait combattre avec acharnement la proposition de Guernier, car, dans l'état actuel des choses, rien ne peut se faire avec les Bourses, en dehors de la Confédération, que contre la Confédération.

Les *Bourses du Travail*, je l'ai déjà dit font partie composante de la Confédération! Elles sont des sources d'où jaillissent les syndiqués nouveaux qui entretiennent et font la vie de la Confédération. La Confédération puise sa puissance un peu dans tous les éléments qui la constituent depuis l'*Unité Ouvrière*. Aujourd'hui, il est entré dans les mœurs que la Confédération c'est: les Syndicats, les Fédérations, les Bourses du Travail, et il est bon, il est excellent qu'il en soit et qu'il en reste ainsi.

Du reste, supprima-t-on la *Section des Bourses*, qu'on ne supprimerait pas pour cela les *Bourses du Travail*. Celles-ci, en dehors de la Confédération, auraient une tendance toute naturelle à se réunir entr'elles, à reconstituer entre toutes un nouveau bloc, un nouvel organisme qui serait aussi central que l'autre resté avec ses seules Fédérations.

De nouveau, nous aurions deux têtes pour un même corps, et il est inutile que je revienne sur les dangereux inconvénients de ce phénomène. Enfin, nous aurions deux unités en face l'une de l'autre. C'est ça qu'on appelle perfectionner l'*Unité ouvrière*? Merci! Certes oui, je suis pour des perfections toujours nouvelles dans notre organisme de combat. Mais pas pour des perfections à rebours.

Du reste, depuis la création de l'*Unité ouvrière*, J'ai obtenu pas mal de satisfactions.

J'ai obtenu que les Bourses ou les Fédérations dont tous les Syndicats ne rempliraient pas la double obligation, n'en resteraient pas moins affiliées à la Confédération avec pouvoir de se servir du label confédéral. Je n'ai pas obtenu que les Syndicats ne remplissant qu'une obligation pussent participer aux Congrès de la Confédération, mais afin de les distinguer des jaunes, j'ai obtenu qu'ils pussent se servir du label confédéral. Enfin, et c'est là le plus grand perfectionnement qu'on ait pu encore apporter à l'*Unité* - depuis le Congrès de Bourges, il n'y a plus qu'un seul trésorier pour tous les services de la Confédération, ce qui donne à notre organisme supérieur un fort caractère d'*Unité*.

Tout cela est bien suffisant, il n'y a, pour le moment, aucune nécessité apparente d'apporter aucune modification aux statuts de la Confédération, pas plus pour supprimer la section des Bourses, que pour remplacer les Bourses par de soi-disant nouvelles Fédérations régionales ou départementales, on pour tout autre chose...

La proposition Guernier constitue un danger tellement grave, qu'il aura suffi que je le signale pour que le Congrès d'Amiens sache l'éviter.

Louis NIEL.
